



Le Président

N° 06681 / PR

Papeete, le 23 SEP. 2019

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante du groupe TAVINI HUIRAATIRA
à l'Assemblée de la Polynésie française

s/c de Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Réponse à votre question écrite au gouvernement sur l'état d'avancement du schéma d'organisation sanitaire (SOS) en matière de prévention

Réf. : - Lettre n° 148/2019/CTH/CAB/ET/et du 09 août 2019
- Délibération n° 2016-12 APF du 16 février 2016 portant approbation du schéma d'organisation sanitaire 2016-2021

Madame la Représentante,

Par courrier sus référencé, vous sollicitez l'état de réalisation de plusieurs actions de prévention conformément au schéma d'organisation sanitaire 2016-2021. Je vous prie de trouver ci-après les éléments de réponse aux questions que vous soulevez.

1- Faire de la lutte contre le surpoids une priorité du pays

➤ Diminution de la prévalence de l'obésité

Un schéma de prévention et de promotion de la santé 2018-2022, précisé par le programme d'actions polynésien sur l'alimentation et la pratique d'activité physique 2019-2023, a été élaboré. Ces deux documents mettent en priorité la lutte contre les maladies de surcharge dont l'obésité. Afin de promouvoir un environnement favorable à une alimentation saine (objectif 1) et promouvoir la santé tout au long de la vie (objectif 2), plusieurs actions sont mises en place.

Pour les nourrissons, la « semaine de l'allaitement » (octobre) contribue à la sensibilisation des mamans. Des « ateliers Kaikai » sont animés par le personnel de la Direction de la santé au Centre de consultations spécialisées de protection maternelle et infantile (CCSPMI) du Centre de la mère et de l'enfant (CME) et dans les maisons de quartier. Ces ateliers permettent aux mamans d'être accompagnées dans les étapes de diversification alimentaire de leurs nourrissons dans leur quotidien.

De plus, des outils de surveillance, tel que le certificat de santé pour l'état de santé des enfants de 0 à 2 ans, sont utilisés.

Pour les enfants scolarisés, le dispositif « Ecole en santé » fait de l'école un lieu promoteur de la santé des enfants et des jeunes. La valorisation des fa'a'apu dans les écoles, le respect des besoins énergétiques, la promotion d'un goûter de qualité, la lutte contre le gaspillage alimentaire, effectuée avec le Syndicat de promotion des communes de Polynésie française, et le développement du goût par le projet pilote des « classes du goût » dans le cadre du projet SENS, en sont les actions phares.

La promotion de l'activité physique des enfants est réalisée, notamment avec l'association « Union du sport scolaire polynésien » qui organise les événements « challenge bien dans ton corps » et « marche pour ta santé ».

Enfin, une expérience pilote a été initiée aux Iles-Sous-Le-Vent pour traiter l'obésité infantile associant une prise en charge médicalisée, diététique et des activités physiques adaptées.

Concernant la population générale, plusieurs actions sont menées :

- Des rendez-vous populaires sont organisés tout au long de l'année et dans toute la Polynésie française, avec un concept reconnu par tous : la « Ea'ttitude » ;
- Suite à une expérience pilote encourageante, les activités physiques adaptées ou APA portées par le réseau Maita'i sport-santé se déploient à Tahiti ;
- Deux dispositifs de santé au travail, « Entreprise active » et « Mon Administration Active », s'emploient depuis 2017 à la sensibilisation des salariés du secteur privé et du secteur public sur l'alimentation saine et la pratique d'une activité physique. Ainsi, des outils ont été mis en place : charte d'engagement, accompagnement méthodologique des entreprises, animation de conférences, forfait d'accompagnement diététique, journées promotionnelles de la santé au travail ;
- La Direction de la santé a noué un partenariat avec la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL) pour promouvoir les produits locaux et sains pour la santé au travers du label « Manger local » reposant sur cinq points : la qualité, la provenance, le développement durable, le goût et la variété ;
- Des campagnes de communication sont réalisées chaque année pour promouvoir de saines habitudes de vie, en lien avec l'alimentation équilibrée. La campagne « sucres naturels » a contribué à la sensibilisation de la population ;
- Le Conseil des Ministres a révisé la liste des produits de première nécessité (PPN) et mis en place une taxation nutritionnelle sur les produits sucrés venant soutenir les actions de prévention à travers la mise en œuvre du Fonds de prévention sanitaire et social (FPSS). Ainsi, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté la loi du pays n° 2019-21 du 1^{er} juillet 2019 portant modification du régime de la taxe de consommation pour la prévention.

Au-delà de nos frontières, le Pays a noué un partenariat régional fort avec la Communauté du Pacifique (SPC). Ce partenariat a permis la promotion des feuilles comestibles présentée auprès de la population lors du village de l'alimentation et de l'innovation (pour lequel nous sommes partenaires) et auprès des élus locaux lors du congrès des communes à Rikitea en août 2019. Un projet scolaire à l'aune de l'expérience de Wallis est en cours d'étude (projet « enfants en bonne santé pour l'avenir de nos îles »).

En conclusion, le pays s'est engagé vers une démarche qui propose un panel d'offres en matière de prévention de l'obésité, laissant à la population le libre arbitre sans imposer une solution unique.

➤ **Recommandations et réalisations du comité de prévention mis en place dans le cadre de la réforme de la PSG**

Par délibération n° 2017-114 APF du 7 décembre 2017, l'Assemblée de la Polynésie française a créé le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS).

La Direction de la santé et la Direction des Solidarités, de la famille et de l'Égalité, destinataires de ce FPSS, ont convenu de la mise en place d'une plateforme unique pour promouvoir les actions menées, à laquelle la Direction de la Jeunesse et des Sports et la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements sont invitées à participer. Le fonctionnement de la plateforme (COFIL du FPSS) a été paramétré. Un appel à projet est en cours d'élaboration et sera lancé dans le dernier trimestre de l'année 2019 pour des opérations à mettre en œuvre en 2020.

➤ **Non remboursement des comportements à risque**

Ce point important fera l'objet d'une étude plus approfondie afin d'évaluer les démarches réglementaires à mettre en place si nécessaire.

Le gouvernement a fait le choix, dans un premier temps, de vouloir informer, éduquer, alerter la population sur les risques d'une mauvaise alimentation, sur la nécessité d'avoir une vie saine. Dans un deuxième temps, la démarche de mise en place de « sanction » en cas de poursuite des comportements à risque pourra être étudiée.

2- Rationnaliser l'organisation de la prévention

➤ **Améliorer le dépistage en renforçant les points de dépistage et en s'appuyant sur les acteurs déjà investis**

Concernant le dépistage des cancers, en 2018, 31 % des femmes polynésiennes ont bénéficié d'une mammographie (radiographie des seins) et 42 % d'un frottis cervico-utérin dans le cadre du programme de dépistage intensifié des cancers gynécologiques de la Direction de la santé. Dans l'objectif d'un gain d'efficacité au niveau du dépistage des cancers gynécologiques, il est prévu le passage d'un dépistage dit intensifié à un dépistage organisé. Une révision de la réglementation concernant l'âge de la population cible pour chaque dépistage et l'indemnisation de l'échographie pouvant faire suite à la mammographie de dépistage du cancer du sein a déjà été mis en place par la loi du pays 2019-17 APF du 13 juin 2019 portant modification de la délibération n° 2003-173 APF du 6 novembre 2003 instituant un dépistage gratuit des cancers gynécologiques.

Concernant le dépistage des insuffisants rénaux chroniques, un projet de création de réseau est en cours afin d'améliorer le dépistage des patients à risque qui permettra de retarder l'évolution de la maladie et notamment l'entrée en dialyse.

➤ **Redonner aux communes un rôle dans la santé**

La Direction de la santé a élaboré un programme de modernisation des soins de santé primaires concourant à la promotion de la santé. Dans le cadre de ce programme, il est proposé aux communes de créer un comité local de santé, afin de donner aux communes la capacité d'agir en promotion de la santé au travers d'actions pour leurs administrés avec l'assistance de la Direction de la santé par le biais d'une convention. Ainsi, deux comités locaux de santé ont déjà été créés (Huahine et Rimatarā) et cinq autres communes ont exprimé un intérêt (Faa'a, Papara, Moorea, Bora-Bora, Arue).

3- Partager une approche polynésienne de la prévention et de la santé

➤ Améliorer la connaissance des comportements des polynésiens en santé par le financement d'études des comportements

Une étude sera menée en 2019 conformément au schéma préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) relatif à la surveillance des facteurs de risque des maladies chroniques. Cette étude fait l'objet d'une convention entre la Direction de la santé et l'Institut Louis Malardé (convention n°4426 du 3 juillet 2019) en application de l'article LP 123-3-2° du code polynésien des marchés publics. Elle vise plus de 4000 personnes réparties sur l'ensemble de la Polynésie française. L'étude prévoit la mesure anthropométrique de la taille et du poids. Les résultats, attendus pour 2020 (soit 10 ans après l'étude de 2010), incluront la mesure de la prévalence de l'obésité.

Parmi les enquêtes disponibles, on peut citer :

- Corpulence des enfants scolarisés en CP, CM2 et 3° en Polynésie française, année scolaire, Direction de la santé, 2007-2008 ;
- Prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants scolarisés de 7 à 9 ans en Polynésie française, Direction de la santé, 2017 ;
- Evaluation du programme « Vie saine et poids santé » en Polynésie française, Direction de la santé, 2015 ;
- Perception des consommateurs sur la qualité nutritionnelle des produits alimentaires, Direction de la santé, 2017 ;
- Points forts de la Polynésie française 06, Etudes, Comportements alimentaires en Polynésie française, ISPF, 2019.

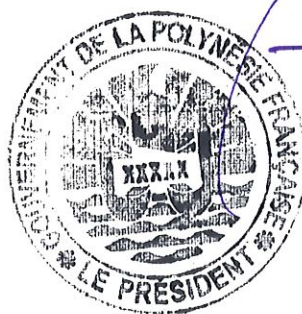
Concernant l'approche culturelle, le dispositif « Ecole en santé », déjà décliné dans six écoles de Moorea, intègre une fiche « patrimoine culturel ».

Afin de mesurer les besoins en santé de la population, des groupes focus sont envisagés dans le cadre du dispositif « service sanitaire » des étudiants infirmiers.

➤ Mettre en place une évaluation de la prévention en identifiant les compétences au sein de l'observatoire de la santé

Un bureau ad hoc est en cours d'installation au sein de la Direction de la santé pour mener plusieurs missions, notamment la coordination des registres, les analyses des données, l'appui méthodologique et statistique, et la mise en place d'études sanitaires. Cette équipe travaille en collaboration avec les autres services de la Direction de la santé afin de valoriser les données existantes et ainsi présenter des évaluations menées sur la population polynésienne.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes hommages respectueux.



Edouard FRITCH